

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du lundi 10 avril 2017

Etaient présents :

Stéphane NICOLAS, HERBIET Alain, COLSON Frédéric, NICOLAS Jean-François, MARI Xavier, Cécile PIAZZA, Sandrine SCHULER, Virginie DEBRIN, Bertrand SIMONIN.

Absente excusée : DESARCE Maryse.

Secrétaire de séance : Bertrand SIMONIN.

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 13 mars 2017 ayant été approuvé sans observations, il a été signé par les conseillers.

Le maire demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant la vente de butts à la commune de Sivry.

En prélude, le maire présente aux membres du conseil les dépenses et recettes sous forme de graphiques et les ratios des niveaux concernant les situations financières depuis 2012, suite à son entretien avec le percepteur de Verny pour l'examen du budget primitif.

### 1° Taux d'imposition 2017

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de voter pour 2017 les taux d'imposition des taxes directes locales comme suit :

- taxe d'habitation : 16,97 %
- taxe foncière (bâti) : 10,00 %
- taxe foncière (non bâti) : 34,22 %

### 2° Budget primitif 2017

Après avoir été examiné, le budget primitif 2017 a été voté à l'unanimité par les membres du conseil municipal comme suit :

- Section de fonctionnement équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 343 305,88 €
- Section d'investissement équilibrée en dépenses et recettes à la somme de 487 317,22 €

### 3° Renouvellement de bail à ferme

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ont accepté le renouvellement de bail à ferme pour la parcelle communale louée à Monsieur Marcel MATHIS, agriculteur domicilié à Sailly-Achâtel, située section 22 parcelle n° 137, lieudit « Grand Pré » (superficie de 0 ha 1236), pour un fermage annuel de 14,81 € (indexation 2016 dont le prix est révisé et fixé annuellement par décret préfectoral) et pour une durée allant du 01/04/2017 au 31/03/2026.

### 4° Mise en place de clôture

Après exposé du maire concernant l'aménagement de la parcelle située section 1 n° 64, parcelle indivise de la commune de Sailly-Achâtel et de Monsieur Cédric Hazotte, agriculteur domicilié à Sailly-Achâtel, compte tenu de l'intérêt réciproque que représente ces aménagements (aménagement du sol pour la commune et pose de clôture pour M. Hazotte) le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à signer la convention avec Monsieur Cédric Hazotte relatif à cet accord.

La convention est conclue pour une durée de 25 ans à compter de la date de signature.

#### 5° Subvention accordée au CCLI

Après en avoir délibéré, suite à la demande présentée par la Présidente du CCLI de Solgne et Environs, les membres du conseil municipal, avec 2 voix contre (MM. Colson et Herbiet) et 2 abstentions (Mme Schuler et M. Simonin) accordent une subvention de 100 € au profit du CCLI.

#### 6° Vente de butts

Le maire informe les conseillers municipaux du souhait, par la commune de Sivry (54) de racheter 2 butts appartenant à la commune de Saily-Achâtel, qui font hand, foot et basket .

La commune de Saily-Achâtel, qui projette l'installation d'un city-stade ne les utilise plus et le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité, de vendre à la commune de Sivry les 2 butts pour la somme de 1000 €.

A cet effet, le maire est autorisé à signer toutes les pièces afférentes à cette vente.

#### Divers :

- Le maire informe les conseillers que, dans le cadre de l'enquête publique sur l'élaboration de la carte communale, le commissaire enquêteur a été désigné par le tribunal administratif de Strasbourg
- Suite à l'arrêté de péril ordinaire relatif à l'effondrement d'une partie de la propriété située rue des Fermes, l'UDAF a adressé un courrier au maire afin de préciser que la décision sera prise le 9 mai prochain. La vente du bâtiment pourra être envisagée par la suite.
- Le rapport des pompiers pour l'année 2016 fait état de 14 interventions sur la commune.
- Présentation du panneau d'informations qui sera installé à proximité de l'ancienne réserve incendie, suite aux travaux de réaménagement du site.
- Une augmentation de 9 % sur les taxes (part intercommunale) a été votée par la CC du Sud Messin en raison notamment des travaux de mise en place de la fibre optique.
- Le maire remercie les conseillers et surtout les habitants bénévoles qui sont intervenus pour effectuer les travaux d'entretien des espaces verts, suite à l'absence de l'ouvrier intercommunal.